

Delémont, le 4 novembre 2024

## PROCES-VERBAL

de la 9<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de l'AFCI-JU, qui s'est tenue lundi 28 octobre 2024,  
dans les locaux de la CCIJ, rue de l'Avenir 23, à Delémont.

---

### Sont présents :

- Comité de l'AFCI-JU :
- M. François Biedermann, président
  - Mme Carole Bernard
  - M. Pierre-Alain Berret
  - M. Jonathan Chevrolet
  - M. Vincent Joliat
  - M. Loïc Stalder
- Commission de formation :
- M. Vincent Chételat, président
  - Mme Caroline Balmer
  - M. Raphaël Ciochi
  - Mme Maude Thiébaud
  - Mme Noémie Milan, secrétaire
- Vérificateur des comptes :
- Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Henz
- Invitées :
- Mme Anne-Sophie Erard
  - Mme Aline Gillioz-Vuillaume
- Entreprises formatrices :
- Chambre de commerce, M. Berret
  - Commune de Develier, M. Chételat
  - Efteor SA, Mme Roth et M. Baumgartner
  - Services sociaux, Mme Lischer
  - Willemin-Macodel SA, Mme Zubonja
  - Municipalité de Porrentruy, M. Biedermann
  - Ateliers Busch SA, Mme Raval-Grillon
  - AJAM, Mmes Eicher et Vinci
  - ECA Jura, Mme Liechi
  - Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, M. Henz
  - RCJU, Mme Bernard et M. Chevrolet
  - SEC c/o Fondation MEDHOP, M. Joliat

12 entreprises formatrices se sont excusées.

Procès-verbal : - Mme Noémie Milan

*Pour le procès-verbal, le langage épïcène est adopté.*

## ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et salutations
  2. Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> Assemblée générale
  3. Rapport d'activité
  4. Rapport du président de la Commission de formation
  5. Elections statutaires (Président, vice-président et membres)
  6. Comptes 2023-2024
  7. Rapport de l'organe de contrôle
  8. Fixation des cotisations
  9. Budget 2024-2025
  10. Divers et propositions individuelles
- 

### 1. Ouverture et salutations

M. François Biedermann, président, ouvre la 9<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire de l'AFCl-JU et souhaite la bienvenue à tous les participants.

La liste de présence a été signée à l'accueil, simultanément avec la distribution des cartes de votes aux ayants droit. 11 entreprises sont présentes pour un total de 21 voix. La majorité absolue est donc de 12. L'Assemblée élit Mme Laura Lischer, des Services sociaux en qualité de scrutatrice.

L'Assemblée accepte de délibérer sur la base de l'ordre du jour qui lui a été adressé le 9 octobre dernier avec la convocation.

### 2. Procès-verbal de la 8<sup>e</sup> Assemblée générale

Le procès-verbal de la 8<sup>e</sup> Assemblée ordinaire est disponible sur le site de l'AFCl-JU. Il est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

### 3. Rapport d'activité

M. François Biedermann signale que durant l'année écoulée, le Comité de l'AFCl-JU a traité les affaires courantes de l'Association, notamment celles liées aux finances de cette dernière. Il s'est par ailleurs penché sur les quelques dossiers suivants :

**Secrétariat** : Mme Noémie Milan a repris le secrétariat de l'AFCl-JU au 1<sup>er</sup> juillet 2023. Au vu de la charge conséquente de travail, elle est désormais accompagnée de Mme Aline Gillioz-Vuillaume (présente pendant l'Assemblée) qui a été engagée pour les tâches administratives principalement.

**Commission de formation** : Mme Clélia Crevoiserat a changé de service au sein de la RCJU et n'a plus la charge de la formation des apprentis ou des stagiaires. Elle sera prochainement remplacée par Mme Aline Stübi.

**Organisation des Cours interentreprises** : le Comité a été informé sur le déroulement des Cours interentreprises, que ce soit au niveau de l'organisation, du contenu et de la discipline.

**Réforme 2023** : la mise en place de la nouvelle réforme suit son cours.

M. Vincent Chételat donnera davantage de détails sur ces deux derniers sujets lors de son rapport au point suivant.

**Remerciements** : le président termine son rapport en remerciant les entreprises formatrices, notamment les 85 qui sont membres de notre Association, les membres du Comité, ceux de la Commission de formation pour leur bonne collaboration, ainsi que toutes les personnes engagées dans l'Association. Il remercie également le secrétariat pour le précieux travail.

#### **4. Rapport du président de la Commission de formation**

En sa qualité de président de la Commission de formation, Vincent Chételat présente le bilan des activités de la Commission de formation depuis la précédente Assemblée.

**Commission de formation** : les membres se sont retrouvés à trois reprises depuis la dernière Assemblée, les 13 février, 14 mai et 2 octobre 2024.

**Formation des nouveaux animateurs CI** : en raison du nombre important de CI à organiser à la suite de la mise en place de la réforme, un appel a été lancé pour l'animation des cours. 10 personnes étaient intéressées et se sont annoncées à notre secrétariat. Afin de les préparer à cette animation des cours de la volée des apprentis 2024-2027, une formation pédagogique de trois jours (sur une année) a été mise en place en collaboration avec M. Pierre Nendaz (MasterTrainer de l'AFCI-JU). Cette formation prévoit notamment un moment de supervision pour le CI 4. Ces personnes ont également suivi le cours de base pour formateurs ainsi qu'une présentation du contenu du CI 1.

Ces formateurs ont animé en binôme le CI 1 qui s'est déroulé au mois de septembre dernier. Une supervision a été mise en place pour le début du cours avec notre secrétaire et la fin de la journée du cours avec certains animateurs expérimentés. Quelques ajustements seront à faire pour le CI 2 mais les cours se sont, dans l'ensemble, bien déroulés.

**Cours interentreprises** : les autres cours, tant pour l'ancienne réforme que pour la nouvelle se déroulent bien. Les absences sont en diminution.

**Mise en place du CI 0** : à la demande des formateurs en entreprises, nous avons organisé un CI 0 avec les formateurs et les apprentis afin d'expliquer les rôles de chacun durant la formation. Ces cours se sont déroulés les 19 et 20 août 2024 en fin de journée à la satisfaction de tous sauf pour la période. Afin de prendre en compte cette remarque, ces cours se dérouleront désormais en journée (demi-journée) dès la rentrée scolaire prochaine.

**Cours de formateurs en entreprise** : les autres cours de formation pour les formateurs en entreprise se sont déroulés à la satisfaction des participants, sous la conduite de Pierre Nendaz.

**Procédure de qualification** : la CIFIC-CH a établi un bilan pour les examens 2024 et a transmis ces informations à chaque Commission. Voici les résultats :

2986 apprentis ont passé l'examen (46 pour le Jura)

- Moyenne des écrits : 4.30 et 4.11 pour le Jura
- Moyenne de l'oral : 5.08 et 4.91 pour le Jura

2333 stagiaires (68 pour le Jura)

- Moyenne des écrits : 4.28 et 4.10 pour le Jura
- Moyenne de l'oral : 5.03 et 4.99 pour le Jura

Il profite de remercier les responsables de l'organisation de ces examens, Mme Maude Thiébaud et M. Raphaël Ciochi.

**Tâches à venir :** 1) la mise en place des CI pour les stagiaires 2+1 pour août 2025. Une séance spéciale de la Commission a été mise sur pied pour cette organisation le 27 novembre prochain. 2) Une réflexion est en cours sur la formation des AFP pour le canton du Jura. Actuellement, ces derniers suivent cette formation à Yverdon-les-Bains.

Pour finir, il remercie les membres de la commission pour leur travail ainsi que les membres du comité pour leur confiance ainsi qu'à Noémie Milan et le personnel de la Chambre de commerce pour leur travail accompli.

## **5. Elections statutaires**

L'article 18, al. 4 des statuts stipule que les membres du Comité sont élus par l'Assemblée générale pour une période de 5 ans. Il est donc nécessaire de réélire le président, le vice-président et les membres du Comité.

### 5.1 Président / vice-président

*Président :* M. François Biedermann a repris la présidence suite au départ de M. Vincent Bédât au mois de juin. Ce dernier ne souhaite pas continuer ce mandat et le Comité propose d'élire M. Vincent Chételat au titre de président du Comité de l'AFCI-JU.

*Vice-président :* Au vu du départ de M. Biedermann, il est proposé d'élire M. Jonathan Chevrolet en qualité de vice-président.

L'Assemblée élit à l'unanimité et par acclamations les deux personnes précitées.

### 5.2 Membres du Comité

L'Assemblée élit à l'unanimité et par acclamations :

- Vincent Chételat, Commune de Develier, président et représentant de l'AJECA
- Carole Bernard, RCJU, membre du Comité
- Jonathan Chevrolet, RCJU, vice-président
- Arnaud Vuillaume, FER Arc-Ju, membre du Comité

et reconduit dans leur fonction :

- Pierre-Alain Berret, CCIJ, membre du Comité
- Vincent Joliat, Sec Jura, membre du Comité
- Loïc Stalder, division commerciale du CEJEF, membre du Comité

L'AFCI-JU est engagée auprès de la Banque Cantonale du Jura par la signature collective à deux de M. Vincent Chételat, président, Mme Noémie Milan, secrétaire, et M. Pierre-Alain Berret, membre du Comité.

Une petite attention est remise à M. François Biedermann pour le remercier de son investissement pendant toutes ces années au sein du Comité de l'AFCI-JU.

### 5.3 Organe de contrôle

L'Assemblée élit la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, Courfaivre, en qualité d'organe de contrôle pour un contrôle restreint pour l'exercice 2024-2025.

## **6. Comptes 2023-2024**

Mme Noémie Milan présente les comptes de l'exercice 2023-2024.

### **a) Comptes « Association »**

Le total des produits de l'Association se monte à **CHF 20'390.00**. Il est constitué pour l'essentiel des produits des cotisations pour CHF 17'400.00 auxquels s'ajoutent des produits liés à la facturation des cours de formation des formateurs en entreprise (ancienne et nouvelle ordonnance) pour CHF 2'990.00.

Les charges de personnel (principalement liées aux jetons de présence et les déplacements) se montent à **CHF 2'220.40**.

Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 27'200.35**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 6'237.65, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.00, de frais pour la formation des formateurs en entreprise (ancienne et nouvelle ordonnance) pour CHF 20'762.70.

L'exercice boucle avec une perte de **CHF 9'030.75**.

### **b) Comptes « Cours interentreprises »**

Le total des produits des Cours interentreprises se monte à **CHF 170'765.20**. Il est constitué de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 5'002.00, des produits des subventions cantonales et fédérales pour CHF 36'160.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 96'782.00, pour la plateforme Konvink pour CHF 34'931.20 et des sanctions pour CHF 600.00 ainsi qu'une variation pour la provision pour pertes s/ débiteurs de CHF 2'710.00.

Les charges de personnel se montent à **CHF 91'935.00**.

Quant aux autres charges, elles se montent à **CHF 78'830.20**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 5'576.00, des contributions cantonales (contributions pour le blended learning lié à Konvink) pour CHF 8'760.00, de contribution pour la plateforme Konvink pour CHF 34'560.00 et des frais pour la formation CIFIC-CH (pour notre MasterTrainer) de CHF 3'199.00 pour la formation des nouveaux animateurs CI de CHF 1'609.00 ainsi que d'autres charges d'exploitation pour CHF 25'126.20 (telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, formation des formateurs, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires et un produit exceptionnel lié au retour des impôts).

L'exercice se boucle à **CHF 0.00** grâce à la dissolution partielle du fond de réserve CI de CHF 25'527.80.

### **c) Bilan**

Quant au bilan arrêté au 31 juillet 2024, il présente à l'actif :

Des actifs circulants constitués :

- de trésorerie à hauteur de CHF 39'813.40 ;
- de débiteurs pour CHF 4'554.00 ;
- une provision pour pertes s/ débiteurs de CHF 2'710.00 ;
- d'un stock de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 902.00.

**Soit un total des actifs de CHF 42'559.40.**

Au passif, nous enregistrons :

Des fonds étrangers pour un montant total de **CHF 4'299.90**, constitués

- de créanciers de CHF 2'299.90 (factures CCIJ pour la gestion du secrétariat) ;
- de passifs de régularisation pour CHF 2'000.00 (provision pour frais comptables).

Des capitaux étrangers à court terme pour un montant total de **CHF 26'522.80** constitués du fonds de réserve CI.

Des fonds propres pour CHF **20'767.45**.

**Soit un total des passifs de CHF 42'559.40.**

Le résultat de l'exercice (perte) se monte à **CHF 9'030.75**.

François Biedermann remercie Noémie Milan pour la présentation des comptes.

## **7. Rapport de l'organe de contrôle**

Les comptes ont été vérifiés par la Fiduciaire Henz & Schaffner Sàrl, à Courfaivre. M. Henz indique que conformément aux statuts, un contrôle restreint a été effectué. Les comptes sont conformes. Il remercie l'AFCl-JU pour le mandat qui lui a été confié.

L'Assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2023-2024 et donne décharge au Comité.

## **8. Fixation des cotisations**

Le Comité propose le maintien de la cotisation annuelle, à savoir : CHF 100.00/année + CHF 100.00/année et par personne en formation dès la 2<sup>e</sup> personne en formation.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **9. Budget 2024-2025**

Mme Noémie Milan présente le budget de l'exercice 2024-2025.

### **a) Comptes « Association »**

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 46'000.00**. Il est constitué des produits des cotisations pour CHF 17'500.00 et des finances d'inscription aux cours (ancienne et nouvelle ordonnance) des formateurs des entreprises pour CHF 28'500.00\*1.

Les charges de personnels se montent à CHF **2'520.00**.

Quant aux autres charges, elles se montent à CHF **29'200.00**. Elles sont constituées de frais de secrétariat, Comité et Assemblée générale pour CHF 7'000.00, de la formation des formateurs de CHF 22'000.00, des prix aux meilleurs apprenti et stagiaire pour CHF 200.00.

L'exercice 2024-2025 laisse donc apparaître un bénéfice de **CHF 14'280.00**.

## **b) Comptes des « Cours interentreprises »**

Le total des produits prévisibles se monte à **CHF 234'945.00**. Il est constitué des produits de la vente de matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 5'500.00, des subventions cantonales et fédérales pour CHF 33'200.00, de la participation des maîtres d'apprentissage pour l'organisation des CI pour CHF 159'885.00\*<sup>2</sup>, pour la plate-forme Konvink pour CHF 35'360.00 et pour CHF 1'000.00 pour les sanctions CI.

Les charges de personnel se montent à CHF **99'800.00**.

Quant aux autres charges, elles se montent à CHF **113'240.00**. Elles sont constituées de frais liés au matériel d'enseignement (DFP) pour CHF 5'500.00, de contributions pour le blended learning pour CHF 10'480.00, de contribution pour la plateforme Konvink pour CHF 35'360.00, de frais pour la formation CIFIC-CH (pour notre MasterTrainer) de CHF 3'000.00, de frais pour la formation de nouveaux animateurs CI de CHF 3'000.00 et d'autres charges d'exploitation, telles que frais de secrétariat, contribution à la CIFIC-CH, frais liés à l'organisation des CI, location des infrastructures, frais de séances et de représentation, matériel de bureau et frais bancaires et frais comptables, pour CHF 55'900.00.

L'exercice boucle avec un bénéfice de **CHF 21'905.00**.

Lors de sa dernière séance, le Comité a pris la décision d'augmenter les montants des Cours interentreprises et des formations pour formateurs en entreprise en raison de la mise en place de la réforme 2023, des exigences supplémentaires en matière de contenu et de qualité de formation qui ont été instaurées.

En résumé :

\*1 : Les cours pour les formateurs en entreprises sont désormais facturés à hauteur de CHF 150.00/jour pour les entreprises membres et ce, dès le premier participant et à hauteur de CHF 250.00/jour pour les entreprises non-membres.

\*2: Les cours interentreprises sont désormais facturés à hauteur de CHF 150.00/jour pour les entreprises membres et à hauteur de CHF 250.00/jour pour les entreprises non-membres. Pour les apprentis, il y a plus de cours par année de formation avec la nouvelle réforme, respectivement en 1<sup>re</sup> année = 3,5 jours, en 2<sup>e</sup> année = 3,5 jours et en 3<sup>e</sup> année = 2 jours. Pour les stagiaires, rien à changer, soit 6 jours.

L'Assemblée accepte à l'unanimité le budget 2024-2025, tel que présenté.

## **10. Divers et propositions individuelles**

La parole n'est pas demandée sous ce point de l'ordre du jour.

François Biedermann salue M. Gérard Glaus, directeur-adjoint de l'unité de formation continue auprès du Service de la formation postobligatoire de la RCJU. Il présente un exposé sur le thème « l'apprentissage à l'heure de l'intelligence artificielle ». M. Biedermann invite ce dernier à se joindre à lui pour débiter son exposé. A la fin de sa présentation, il le remercie pour son échange et lui remet une petite attention.

Le président clôt l'Assemblée, remercie chacun de sa présence et invite les participants à un apéritif dînatoire.

AFCI-JU



Noémie Milan  
Secrétaire-trésorière

Début : 17h00 | Fin : 17h45